

Adoptévoix contreabstentions

Charles BUTTNER
LE PRESIDENT

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 27 JUILLET 2006
Publication 30 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

❖ Décide de prolonger le schéma d'organisation médico-sociale en faveur des personnes handicapées arrêté conjointement par le Préfet du Haut-Rhin et le Président du Conseil Général en mars 2000 pour une période de cinq ans 2000/2004 jusqu'au 31 décembre 2007.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
 - VU les avis de la 4^{ème} Commission et des commissions réunies,
 - VU le rapport du Président du Conseil Général
- Le Conseil Général,

PROPOSITION DE PROLONGATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION MEDICO-SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

Extrait des délibérations
du Conseil Général



REÇU A LA PREFECTURE
27 JUILLET 2006

N° CG 2006/III-18
Séance du 23 JUIN 2006